

Direction de l'Offre de soins
Pôle Ressources humaines en santé

Actualisé le 30 décembre 2021

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCES AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER POUR LES MÉDECINS, LES MAÏEUTIENS ET LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES (DFASM)

Références réglementaires :

Les modalités de validation directe du diplôme d'Etat infirmier (DEI) par le jury pour les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM¹) sont encadrées par les articles 9 et 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.

Article 9 – « Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 " Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. »

Ne sont pas autorisés à se présenter directement au jury du DEI les chirurgiens-dentistes et les stomatologues.

Modalités :

Les candidats au DEI répondant aux exigences précisées dans l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier s'inscrivent dans l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de la liste suivante, **le plus proche de leur domicile francilien**:

¹ Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) sanctionne le 2^{ème} cycle des études médicales (1^{er} cycle (DFGSM) : 3 ans ; 2^{ème} cycle (DFASM) : 3 ans).

Liste des IFSI coordonnant la formation :

Département	Nom et adresse de l'IFSI	Coordonnées - contact	Sessions 2021 et 2022	Lien site Web
75	CFDC APHP - Campus Picpus ✉ 33 bd de Picpus 75012 Paris	Laurence VERANI – responsable pédagogique ☎ 01 40 27 44 13 ✉ laurence.verani@aphp.fr Tantely RAMAHERISON – assistante de formation ☎ 01 40 27 18 31 ✉ tantely.ramaherison@aphp.fr	Session 2021 : 4/01/2021 au 6/07/2021 Nombre de places : 25 Clôture des inscriptions : 30 août 2020 Session 2022 : 3/01/2022 au 8/07/2022 Nombre de places : 25 Clôture des inscriptions : 27 août 2021	http://cfdc.aphp.fr/2019/05/14/formation-conduisant-au-diplome-detat-dinfirmier-pour-les-medecins-et-les-sages-femmes-a-diplome-etranger/
77	IFSI GHSIF ✉ 1 rue Font Saint-Liesne 77000 Melun	Secrétariat IFSI ☎ : 01 81 74 28 60 ✉ ifsi@ghsif.fr	Session : 16/05 au 06/11/2022 Nombre de places : Clôture des inscriptions :	https://ifsi77melun.wordpress.com/ (Rubrique « formations proposées – formation des professionnels de santé hors Union européenne »)
78	IFSI MGEN La Verrière ✉ 13 avenue de Montfort 78320 La Verrière	Standard ☎ : 01 39 38 79 60 ✉ ifsi@mgen.fr	Session : novembre 2021 à mai 2022 Nombre de places : 25 Inscriptions clôturées	https://www.mgen.fr/etablisements/institut-de-formation-en-soins-infirmiers/ (Rubrique « catalogue de formation continue »)
91	IFSI CHSF ✉ 2 rue Pierre Fontaine 91000 Évry-Courcouronnes	Secrétariat IFSI ☎ 01 61 69 66 15 ✉ ifsi@chsf.fr	Session : 2022 Nombre de places : Clôture des inscriptions :	https://www.chsf.fr/formation/
92 Inscription auprès d'un IFSI du département	IFSI IHFB Œuvre du Perpétuel Secours ✉ CNIT 3 - 2 place de la Défense 92800 Puteaux	Secrétariat IFSI ☎ 01 41 45 66 00 ✉ contact@ifsi-ihfb92.fr	Session : novembre 2022 Nombre de places : 15	https://www.ifsi-ihfb92.fr/ (Rubrique « formation continue »)
	IFSI CASH Nanterre ✉ 1 à 3 rue du 1 ^{er} mai 92000 Nanterre	Pascale MAZELIER - directrice ✉ pascale.mazelier@ch-nanterre.fr Fabienne TOTO – cadre de santé formateur ✉ fabienne.toto@ch-nanterre.fr Secrétariat IFSI ☎ 01 49 03 41 70 ☎ secretariat-ifsi@ch-nanterre.fr	Session : 29/11/21 Nombre de places : 15 Clôture des inscriptions : 27/08/21	http://ifsi.ch-nanterre.fr/Candidats-medecins-maieuticiens/2/28
93	IFSI FOCSS ✉ 81 rue Michelet 93100 Montreuil	Secrétariat IFSI ☎ 01 41 58 56 70 ✉ ifps@lafocss.org	Session : janvier à juillet 2022 Nombre de places : 15 Inscriptions clôturées	https://www.croix-saint-simon.org/ifps-institut-formation-paramedicale-sociale
	IFSI IFITS ✉ 19 av de la Maison blanche 93330 Neuilly-sur-Marne	Secrétariat IFSI : ☎ 01 49 44 36 00 Isabelle CARRÉ – cadre de santé formateur ✉ i.carre@ifits.fr	Session : janvier à juillet 2022 Nombre de places : 15 Inscriptions clôturées:	https://www.ifits.fr/fr/formations/infirmier
93	IFSI Centre de formation Louise Couvé ✉ 173/179 boulevard Félix Faure 93300 Aubervilliers	Secrétariat IFSI ☎ 01 48 11 49 30 ✉ ifsi@couve.fr	Session : 21/06 /2021 au 31/01/2022 Nombre de places : 25 Clôture des inscriptions : 09/05/2021	http://www.couve.fr/ Rubrique « formations »
94	IFSI Jean Baptiste Pussin ✉ 12/14 rue du Val d'Osne 94410 Saint-Maurice	Secrétariat IFSI ☎ 01 43 96 60 59 ✉ ifsi@ght94n.fr	Session : Nombre de places : 15 Clôture des inscriptions :	http://www.hopitaux-saint-maurice.fr/Presentation/2/151 (Rubrique « dispenses de scolarité »)
95 Inscription auprès d'un IFSI du département	IFSI Camille Claudel CH Argenteuil ✉ 69 rue du Lieutenant-Colonel Prud'hon 95100 Argenteuil	Anne-Marie CORP - directrice anne-marie.corp@ch-argenteuil.fr Anne MILLOT – CCS coordinateur pédagogique anne.millot@ch-argenteuil.fr Secrétariat IFSI ☎ 01 34 23 27 01	Session : Nombre de places : Clôture des inscriptions :	http://ifsi-argenteuil.fr/